On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souve-On s'abonne au bureau de la redaction rue Souve-rain-Pont, n. 320; chez les dames Maroux et de Saroatus, maison joignante; et M. Latoua, impri-meur-libraire, rue du Pont-d'He, continuera à rece-reir, concurremment avec les autres bureaux, les avis



On reçoit aussi des abonnemens chez M. Berthot, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liége, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

GAZETT'E LIEGE.

ESPAGNE.

Madrid, le 8 mars. - Les nouvelles atteintes de goutte que S. M. a ressenties ces jours derniers , ont fait révoquer les ordres donnés pour les préparatifs du voyage de la cour à Tolede, et il en a été donné d'autres pour tout disposer au palais d'Aranjuez, où la cour doit se rendre immédiatement après la semaine sainte.

On assure que Canterac, à la nouvelle de la déclaration faite par l'Angleterre, s'est réuni à Bolivar, et qu'il fait cause commune avec lai; on prétend même que cette nouvelle a été annoncée officiellement au gouvernement.

- Les volontaires royalistes viennent d'adresser à S. M. une demande tendant à ce que les Suisses quittent la capitale; c'est, disent-ils, faire outrage à leur zele et à leur courage que de garder plus long-tems des étrangers; on ignore quelle a été la réponse

Magdebourg, le 9 mars. - Le gouvernement prussien n'a pas jugé à propos jusqu'à présent de donner de la publicité aux risolutions prises et aux vœux manifestés par les états provinciaux de la Marche de Brandebourg, de la Poméranie et de la Prusse orientale. Cependant on apprend que plusieurs sont d'un grand intérêt. Le voeu manifesté par les états provinciaux de la Poméranie fixe particulièrement l'attention publique. Il tend à engager le cabinet prussien à conclure des traités de commerce avec les nouveaux états indépendans de l'Amérique, en disant que ces traités auraient des résultats extrêment favorables aux états prussiens en général, et particulièrement aux provinces situées le long de la côte.

- Plusieurs commissaires anglais sont maintenant à Gothenboarg et dans d'autres ports suédois et norwégiens, pour y faire des achats considérables en productions de la Baltique, en fer, même en navires. Tous ces achats sont faits, ainsi qu'on s'en est assuré, pour la république de Colombie. Tout est payé comptant par les commissaires.

ANGLETERRE.

Londres, le 15 mars. - Le journal de Carlow dit : « Nous croyons devancer tous les autres journaux irlandais en annonçant la nouvelle authentique suivante : Les archevêques catholiques recevront du gouvernement une annuité de 1500 liv.; les évêques, 1000 liv., et les prêtres des paroisses, 300 liv. chacun.

-Sir Charles Stuart est partimardi matin de Portsmouth pour Lisbonne, d'où l'on dit qu'il se rendra à Rio-Janeiro, en qualité d'ambassadeur extraordinaire de S. M. britannique près l'empe-

- Il a été reçu, il y a deux jours, des lettres de la Havane, en date des derniers jours de janvier. Elles disent que les Américains ont signifié aux autorités de Cuba que, si elles continuaient à favoriser la piraterie, les Etats-Unis seraient obligés de prendre des mesures vigourenses pour y mettre un terme. La frégate anglaise le Diamond, était arrivée à la Havane, venant du Mexique, et ayant à bord du numéraire destiné pour Loudres.

-Le vaisseau le Mellish est arrivé de Calcutta, et les journaux et let-Le vaisseau le Mellish est arrivé de Calcutta, et les journaux et letles qu'il a apportés vont jusqu'à la date du 19 novembre. La gazette de
lite du 18 rapporte ce qui suit : Nous regrettons d'apprendre par des
avis de Madras en date du 3, qu'il est survenu une affaire désagréable entre un corps de nos troupes et la garnison d'un petit chef réfraçaire. Le compagnie d'artillerie à cheval, commandée par le capitaine Black, qui se
rendait du fort St.-George à un autre poste, étant arrivée à environ trente
milles de Darwar, acout de M. Thack aray, commissaire en chef et collecteur milles de Darwar, recut de M. Thackeray, commissaire en chef et collecteur dans ce district, l'ordre d'attaquer un petit fort dont le chef avait manifesié municipal de l'égistance. festé une disposition à la révolte, et s'était mis en attitude de résistance. L'allaque fut faite; il y eut une sortie du fort, et suivant ce que nous avons apper pieces, à l'exception du docteur Turnbull, aide chirurgien, qui l'accom-Pagnait et qui heureusement s'est évadé. Le capitaine Black, les lieutenants Sewell et Dighton, et M. Thackeray, nous regrettons de le dire, ont péri, et les aide-collecteurs, MM. Stevenson et Elliott ont été faits prisonniers, sprès avoir été grièvement blessés. Nous espérons encore que quelques-unes de ces personnes se seront sauvées.

ll y avait beaucoup de malades parmi les troupes qui occupaient Rangoon.

La gazette de Calcutta, du 18 novembre, publie un document officiel sur l'acte d'insubordination commis par le 47° régiment de troupes indigènes. Ce régiment est disgracié et rayé de la liste de l'armée ; les officiers et sous-officiers renvoyés comme indian indignes de la confiance du gouvernement et du nom de soldats; les officiers européens seront incorporés dans un nouveau régiment qu'on va incessamment lever, et qui portera le nº 69.

Il paraît, d'après des lettres particulières, que cette insurrection ne doit être attribuée à aucun sentiment hostile envers le

gouvernement anglais, mais simplement à la répugnance qu'ont les troupes indi ènes de marcher contre les Birmans, dont le pays, d'après une opinion généralement répandue parmi elles, est habité par des démons et des magiciens!

CHAMBRE DES PAIRS. — Séance du 15 mars.

Le duc de Glocester présente une pétition de l'université de Cambridge, qui demande qu'il ne soit fait aucune concession ultérieure aux catholiques. Il observe que son nom est en tête de la pétition, mais que c'est uniquement en sa qualité de chancelier de cette université, et qu'il dé-

D'autres pétitions semblables sont également mises sur le bureau.

D'autres pétitions semblables sont également mises sur le bureau.

Lord Suffield annonce qu'avant la seconde lecture du bill sur les piéges armés de fasils (spring guns), il souhaiterait présenter un bill particulier, pour protéger les jardiniers contre le vol de leurs fruits et de leurs légomes. Il ne peut croire, quoiqu'on le lui ait assuré, que le duc de Wellington veuille s'opposer à ce bill, puisque la protection des fruits de la terre est d'une importance bien plus grande que celle du gibier. Lord Suffield en prend occasion pour lancer quelques traits fort acérés au noble duc, qu'il semble accuser de s'écarter quelquefois des principes d'une sincérité

Le duc de Wellington réplique qu'il ne prend point la parole pour repousser les insinuations du noble lord, insinuations, dit-il, qui sont entièrement imparlementaires. Elles tombent, d'ailleurs, sur des faits antérieurs à

l'admission du noble duc dans la chambre des pairs.

Lord Suffield ne veut pas endurer le reproche d'avoir dit quelque chose qui fût imparlementaire. L'explique, d'ailleurs, le sens de ses premières paroles, qui signifient seulement que si le duc de Wellington s'oppose an bill par des voies détournées, il agira d'une manière peu convenable à son

Lord Malmesbury s'oppose à l'usage des piéges ou fusils à ressort. Il ne veut pas qu'un homme soit exposé à perdre la vie pour un faisan ou une perdrix et encore moins pour une pomme ou un navet.

Le comte de Liverpool exprime la même opinion, et propose, par forme d'amendement, que les dispositions de ce bill s'étendent aux parcs, jardins, etc., et qu'il soit ajouter une défense de poser des armes à feu et pièges muisibles aux hommes dans aucun terrain quelconque.

La première lecture de ce bill est faite, après quelque observations de la part de divers lords, qui recommandent que les dispositions de ces deux bills

soient insérées ou fondues, dans le bill concernant le gibier.

Lord Suffield propose ensuite l'examen en comité de ce dernier bill. L'amendement est adopté, à la majorité de 28 contre 5. Le rapport du bill,
ainsi amendé, sera fait demain. Le reste de la séance est employé à des affai-

— Dans la séance du 17 l'évêque de Bath et Wells présente une pétition du clergé de ce diocèse contre les demandes des catholiques. Elle est lue et mise

Le rapport du comité sur le bill concernant les armes et pièges placés dans les terrains cultivés, est présenté, el il est ordonné qu'il sera discuté de nouveau en comité.

CHAMBRE DES COMMUNES. — Séance du 15 mars.

Le colonel Trench fait la motion qu'il lui soit permis de présenter un bill à l'effet d'autoriser la confection d'un quai et d'une terrasse sur la rive sep-tentrionale de la Tamise , qui coûteront 688,000 liv. Sur la terrasse , il sera construit une ligne uniforme de maisons; la dépense en est évaluée à 408,000

La motion du colonel Trench est adoptée.

Lord Palmerston présente une pétition de l'université de Cambridge contre les demandes des catholiques, et fait la motion qu'elle soit mise sur

La pétition est mise sur le bureau, après quelques observations de la part de MM. Hume , Bankes. M. Wilmot Horton fait la motion qu'il lui soit permis de présenter un bill

à l'effet de vendre à une compagnie de capitalistes les terres incultes de la couronne dans la province du Haut Canada.

M. Wilmot Horton obtient la permission de présenter le bill. L'honorable membre obtient aussi la permission de présenter un autre bill

semblable pour la terre de Van Diemen. Sir G. Hill demande et obtient la permission de présenter un bill, ayant pour objet d'autoriser la formation de banques provinciales en Irlande, afin

de donner plus de facilité à la circulation des capitaux anglais qui sont envoyés dans ce pays. Il dit, pour prouver l'accroissement du commerce irlandais, que depuis un petit nombre d'années seulement il a été transféré d'ici en Irlande des capitaux montant en total à quatorze

Dans la séance du 16, le colonel Trench a présenté son bill concernant un quai sur la Tamise, et la première lecture en a été faite sans opposition.

FRANCE.

Paris, le 18 mars. - Des bruits vagues et invraisemblables ont couru à la bourse d'aujourd'hui. Les joueurs à la baisse out fait circuler diverses nouvelles, entre autres celle de la dissolution prochaine des chambres, dissolution qui aurait pour motif quelques discours imprudens où l'on a vu une grande tendance à la violation de la charte; mais les spéculateurs sensés sont toujours d'avis que ces craintes se calmeront, et que les deux projets de loi seront adoptés.

— L'état de M^{me} la princesse de Metternich est de plus en plus alarmant. Le prince sou époux n'a pas quitté de la journée le chevet du lit de la malade.

— On assure que M. le marquis de Caraman, ambassadeur français à Vienne, qui vient d'arriver à Paris, doit en repartir dans le courant du mois d'avril, pour se rendre à Milan.

— M. le prince Galitzin, gentilhomme de la chambre de S. M. l'empereur de Russie, venant de Bruxelles, chargé de dépêches extraordinaires, est arrivé à Paris.

Chambre des députés. — Fin de la séance du 16.

L'ordre du jour est la suite de la discussion sur le projet de loi relatif à la réduction des rentes.

M. de Boisclaireau se prononce en faveur de la loi, qui doit, dit-il, amener la reduction de l'intérêt, source si féconde de prospérité.

MM. de St-Chamans et Louvigny prononcent des discours très étendus le premier contre le projet et le second pour.

M. Ferdinand Berthier résume son opinion en ces termes:
L'intérêt de l'argent n'étant pas genéralement à 4 pour 100, la réduction de la rente est prématurée; ce projet de loi ne laisse pas une véritable liberté, aux rentiers, et la réduction ne pourrait dans tous les cas avoir lieu qu'en faisant des offres réelles de remboursement du capital; les compagnies mises en 1824 sont en 1825 masquées en arrière du projet de loi, et avec l'espérance d'obtenir des bénéfices encore plus considérables; les fonds étrangers, loin d'affluer sur notre place, en seront éloignées pour longtems; les avantages espérés pour l'agriculture, l'industrie, le commerce, les indemnisés, les contribuables, sont extrêmement illusoires; les emprunts à venir, loin d'être plus faciles, en seront plus onéreux, et offriront un nouvel aliment à l'agiotage; enfin, le résultat de l'opération sera l'augmentation d'un capital de neuf cents millions dans la dette publique. Je vote donc avec une pleine conviction contre le projet de loi.

M. le ministre des finances entreprend une réplique détaillée à toutes les objections; il s'attache à prouver que l'intérêt de l'argent est bien effectivement au-dessous de 5-pour cent, puisque la rent est au-dessus du pair. Examinate de l'Estate de l'Argent de l'Argent

minons, dit S. Exc., le cours des effets publics de l'Europe.

En Angleterre, les 3 pour 100 sont en ce moment à 93 172, les 4 pour 100 à 106. Les 5 pour 100 du Danemarck sont à 102; les 2 172 pour 100 hollandais sont à 58 et 172 et 59; les 4 172 pour 100 hollandais sont à 99 174 et 99 374; les 5 pour 100 russes sont à 102 172 et 103; les 5 pour 100 prussiens à 107 172; les 4 pour 100 danois à 90 et 91, et les 2 172 pour 100 de Vienne à 54 172.

C'est dans cette situation que le cours des effets publics étant généralement au-dessous de cinq dans presque toute l'Europe, le gouvernement français a droit de dire à ses créanciers; Voilà des effets de diverses natures, je vous laisse l'option entr'eux, et je vous engage (car cette proposition n'est qu'une invitation) à entrer dans le taux qui m'impose un interêt moindre. Si vous refusez cette conversion, continue le gouvernement, j'userai des moyens qui sont en mon pouvoir pour diminuer un intérêt que je crois trop élevé, et ces moyens sont de contracter avec d'autres des emprunts à un moindre intérêt pour rembourser votre capital.

On demande des débouchés au commerce intérieur et extérieur; mais qui empêche d'avoir des débouchés; vous ne manquez certainement point d'industrie, et les richesses du sol vous ont été prodiguées par la nature, à vous Français, mais ce qui vous manque ce sont les capitaux. Chez vous, en opposition avec le reste de l'Europe, les capitaux sont rares et d'une cherté excessive, et l'énormité de l'intérêt de l'argent vient accroître les frais d'exploitation, de fabrication et de navigation; vous êtes sous ce rapport, relativement à d'autres pays, dans une infériorité évidente; vous ne pouvez pas Intter avec eux, et c'est parce que vous avez payé à gros intérêts les capitaux que d'autres se procurent à bon marché que vous ne pouvez soutenir la concurrence. C'est pour cela que vous vous plaignez, que vous accusez l'administration, et que vous êtes réduits à appeler a votre secours les capitaux etrangers qui ne restent chez vous que momentanément, et grossis de tous les bénéfices que vous auriez pu faire vous-mêmes, si vos fonds eussent été prêtés par ceux qui en étaient possesseurs à un intérêt plus raisonnable.

On vous a parlé hier de lingots d'or déposés à la banque de France, et sur lesquels on avait obtenu des fonds à 1 pour 100 d'intérêt, pour faire valoir ces mêmes fonds en Angleterre au taux de 3 pour cent. Qu'est-ce que cela prouve, si ce n'est qu'en Angleterre ou consent à placer les capitaux à 3 pour cent, tandis qu'ici l'on s'obstine à ne vouloir prêter qu'à 5 pour 100? Je dis qu'on s'osbtine, car remarquez tout ce qui s'est fait pour vous entraîner hors de la voie de prospérité où le gouvernement veut vous

Quelle imprudence! continue-t-on; vous allez appeler les capitaux étrangers à votre secours, et vous leur offrez une chance d'augmentation qui sera au préjudice du tréser public, une ample compensation de la diminution de l'intérêt.

Je réponds que, lorsqu'il y a nécessité d'avoir des fonds, il faut appeler à son secours non seulement les capitaux du pays, mais encore les capitaux étrangers; car enfin il ne faut voir dans les capitaux que l'intérêt qu'ils coûtent. J'avouerai franchement que j'aime mieux les capitaux étrangers à 4 pour 100 que les capitaux nationaux à 5 pour 100. Si nos capitalistes refusent de prêter au trésor public à ce taux, cela prouve qu'ils trouvent un meilleur emploi dans les spéculations agricoles, industrielles et commerciales; sachons donc profiter des fonds étrangers toutes les fois qu'on vient nous les offrir.

On dit encore que l'accroissement du capital forme un accroissement à la facilité du jeu. Je réponds qu'il n'y a ni plus ni moins d'agiotage, quel que soit le taux des fonds publics, toutes les fois que les événemens ne viennent point y jeter de perturbation. Si les choses restaient dans le même état, si la loi était rejetée, savez-vous ce qui arriverait? Les agioteurs travailleraient à la baisse. Après avoir fait ce qu'ils appellent un coup de baisse, ils joueraient tout-à-coup à la hausse. Qu'est-ce que l'agiotage, messieurs? Il n'en résulte jamais des marchés réels; il consiste à vendre ce qu'on n'a pas, à acheter ce qu'on ne veut pas avoir et qu'on ne peut pas payer, et à solder de part et d'autre ce marché purement fictif par une différence: voilà le fléau auquel vous ne sauriez remédier autrement que par la réformation des mœurs.

Il est sur ce point une autre et puissante considération. Il ne dépend plus de la loi à intervenir de créer ou de ne pas créer des 3 pour 100. La loi d'indemnité en a créé pour 30 millions, et vous n'aurez pas ouvert, ce me semble, une carrière plus large à l'agiotage, en ajoutant à ces 30 millions de rentes 50 autres millions en 3 pour 100; vous ne fermerez la carrière et l'agiotage qu'en donnant une assiette plus ferme à notre crédit, et en évitant ces secousses sur lesquelles opèrent ordinairement les spéculateurs. La discussion est continuée à demain.

Cours de la bourse du 19 mars. — 5 p. cent cons. 102 fr. 05 c. Emprunt royal d'Espagne, 59 778; 16° série. — action de la banque, 2030. Lafin du mois était à 2 h. à 103 30, à 3 h. à 103 30.

PAYS-BAS.

LIÉGE, LE 22 MARS.

Le journal de Pétersbourg, du 5 mars, contient l'article dessous, que l'on peut regarder comme officiel:

a Quelques journanx français parlent de l'envoi d'un commissaire espagnol à Pétersbourg, et d'un traité secret qui aurait et conclu entre la Russie et l'Espagne relativement aux seconrs mistaires que la première de ces puissances se serait engagée de fourne à la seconde. On détermine également les indemnités territorial qui doivent payer une semblable assistance. Ces nouvelles sont un tes fausses. Le cabinet russe n'a conclu depuis l'année 18 14 d'autre traités que ceux qui ont contribué au rétablissement de la paix gent rale, objet des vœux de toutes les puissances de l'Europe, et sa politique se borne encore au maintien des principes qu'il a , de conen avec toutes les cours alliées, tant de fois et si authentiquemes sanctionnés par ses déclarations et ses démarches. »

— La justice anglaise, qui traite le combat à coups de point comme la cour de cassation de France le duel, vient d'acquita l'étudiant Wood, âgé de 16 ans, qui a si noblement assommétifis du comte de Shatlesbury. L'Angleterre rappele souvent la tue que Babouc montra à l'ange Ituriel. Espérons, et nous y sumes plus que jamais fondés, que l'or de cette statue s'épurera che

MM. de Corbière et Franchet (Voir plus bas nouv. littér.)
— Le régime de la légitimité, à en juger par l'Espagne, conviet
mieux aux anachorètes qu'aux nations qui ont des dettes à set
der et des impôts à verser au trésor public. Par la force des che
ses, l'exemple de l'Angleterre, après quelques façons, quelques
capitulations d'amour-propre et de fausse honte, sera suivipa
la Ste. Alliance elle-même.

Comment résister à la séduction, quand l'Allemagne et la Rusie voient les Anglais venir dans les principales villes maritime de la Suède, pour y faire des achats considérables, argent comtant.? (Voir l'art. Prusse.)

- Quelques journaux de Paris, royalistes et ministériels, s'efform d'insinuer que la présence du prince de Metternich à Paris, n'a la aucum but politique. Le Courrier anglais, sur la foi de son correspondant assure que la maladie de Mass de Metternich, qui en effet parait grave, et le seul motif du voyage de son époux. Il ajoute que ce dernier a décim qu'au milieu des calamités domestiques qui l'absorbaient, il ne poum s'occuper aucunement d'affaires politiques. S'il est vrai qu'on al pos dans la caisse d'amortissement des journaux français pour achele m colonne du Courrier, les communications de son correspondant, qui about dans le sens des journaux ministériels, seraient de nature à faire penserque l'on veut cacher l'existence de quelque délibération importante. On a annu hier l'arrivée à Paris du prince d'Esterhazy, ambassadeur d'Autriche en Att gleterre; on apprend aujourd'hui celle du prince de Galitzin, charge dépêches extraordinaires du gouvernement russe, et celle du marquisde la raman, ambassadeur français à Vienne. Cette affluence de diplomate m vient-elle pas appuyer l'opinion de ceux qui pensent que le voyage il premier ministre d'Autriche a un caractère autre que celui que veulen la supposer les journaux ministériels de France. On dit de plus que M Gentz, secrétaire oblige de tous les congrès, doit aussi faire le voyage Paris. Si le fait est vrai, la réunion de ces diplomates donneral que consistance à ce que portait hier le Constitutionnel : « On pub beaucoup à Paris d'un nouveau congrès.

— On lit l'article suivant dans le Journal de la Belgique.

Le marquis général de Livron qui était allé en Egypte, l'n'y a pas longtemps, avec un certain nombre d'officiers à la denissolde pour y entrer au service du vice-roi, se trouve à prisent la Marseille où il fait quarantaine. Il est porteur de dépêches mais rien ne transpire de leur contenu. Il est toutefois certain que des négociations ont été ouvertes avec le vice-roi.

— On écrit de Carlsruhe, le 17 mars: L'ordre du jour appelait hier dans la seconde chambre le projet de loi concernant rachat des indemnités annuelles que perçoivent les seigneus for ciers et les corporations pour les droits qu'ils ont perdus, els mode de ce rachat par l'émission d'obligations de rentes a porteur.

Après d'assez longs débats, le projet a été adopté à la presu unanimité, avec quelques amendemens peu importans conscile par les commissaires du gouvernement.

— Lors des dernières inondations, le bailliage de Westellies werf (Frise) se trouvait entièrement dépourvu d'eau polable il fut découvert une source d'eau qui, s'étant fait jour à trares sable, s'est élancée à une hauteur de neuf pieds de terre. Un late planté dans cet endroit n'a rencontré aucu ne résistance à viet pieds de profondeur, et l'on ajoute qu'il n'a pas été possible jui qu'ici de déterminer le fond en cet endroit.

- L'Italie vient de perdre le nestor des ses musiciens il significant de Chapelle de Gulmini, premier tenor d'Italie, et ancien maître de chapelle de pape Benoît XIV, mort dans les environs de Parme, à l'âge de 138 aus

— On lit dans un journal français l'anecdote suivante, prouve qu'en Hollande, comme ailleurs, on cumule volontiers emplois:

Un inspecteur des digues, qui est à la fois lieutenant de son darmerie, a trouvé dernièrement ces deux vers d'Athalie, insert sur sa porte:

Celui qui met un froin à la fureur des flots, Sait aussi des méchants arrêter les complots.

Pendant longtems la Bourse où se réunissaient les négocians de Paris fat un lieu clandestin que le gouvernement faisait fermer quand il parvenait à le découvrir. En 1720 cette réunion des hommes industrieux cherchant les plus prompts et les plus faciles moyens d'échange fut qualifiée d'assemblée tumultueuse faisant naître une infinité d'abus et de désordres et il fut défendu de s'y rendre sous peine d'emprisonnement. Un siècle plus tard la Bourse de Paris, devenue, malgré toutes les oppositions, le centre des grandes opérations commerciales de la France, s'est trouvée en etat de donner à un seul de ses rois plus d'argent que les trois dynasties n'en avaient frappé dans toutes les monnaies du

royaume. (1) La réunion des négocians français réprouvée au commencement du 18º siècle par ceux-là même qui devaient le plus profiter de son opulence, est l'image de la société entière au 19me sièele. Cette immense population, sière de son activité et de ses travanx, cette foule roturière qui, non contente de remuer à la fois ses milliers de bras adroits et nerveux pour enfanter des prodiges qui attestent sa puissance physique, se crée des forces artificielles cent fois plus étonnantes encore ; multiplie sans les affaiblir l'emploi de toutes les facultés qu'elle a reçues de la nature ; pense, agit, raisonne, produit, et devient, chaque jour d'une manière plus sensible, le centre et la source de tout ce qu'il y a de vie et de mouvement dans le monde ; l'Europe civilisée, en un mot, n'est, anx yeux des anciens privilégiés, qu'une assemblée tumultueuse faisant naître une foule d'abus et de désordres. Parce que ce peuple qui produit s'avise de vouloir être traité à l'égal de ceux qui se contentent de consommer, (fruges consumere nati) et pense avoir acquis le droit, par son génie, ses richesses, son industrie, de figurer au rang des humains, dont l'orgueil aristocratique avait long-tems écarté ses pères; le privilège animé toujours du même esprit exclusif s'efforce d'arrêter ces prétentions incommodes. A l'instar de l'ancien gouvernement français qui voulait empêcher la réunion des marchands, il prohiberait volontiers la civilisation, source des richesses et de l'insolence plébéiennes. Mais ainsi que ce gouvernement, la classe privilégiée st avide de l'argent que possède cette foule qui lui déplaît et qui seule cependant sait en gagner chaque jour ; les malheureux se sont fait des besoins de toutes les jouissances que procurent

les arts, funestes produits de la civilisation et qui sont encore en la possession exclusive du génie roturier. Si le gouvernement français était parvenu à empêcher la réunion des négocians, jamais la France n'aurait pu lui fournir un milhard d'impôts, jamais il ne serait parvenn à contracter les énormes emprunts dont il a eu besoin. Il en est de même et mieux encore de la civilisation : si l'aristocratie parvenait à arrêter son essor, elle devrait renoncer à tous ses bienfaits. Et que l'on ne dise pas qu'il est possible de choisir; que l'on peut, en protégeant les arts utiles et paisibles, entraver les études qui ne favorisent que l'orgueil et les prétentions de la multitude ; comme si le génie pouvait jamais enfanter ses créations au milieu d'êtres dégradés. par une sujétion irrévocable. Non, si vous parveniez à arrêter la marche de l'esprit humain sur un point , vous le feriez reculer sur tousles antres. Voyez l'Espagne depuis Charles-Quint; assurément les matériaux ne lui manquaient pour aueun genre d'industrie; mais les cortes avaient été dissoutes et avec elles on tenait la pensée enchaînée ; les bras qu'aucun génie ne pouvait faire mouvoir , languirent inactifs sur des monceaux d'or, dans les terres les plus fertiles des deux mondes, et le superbe Castillan dégradé n'a pas tardé à devenir le plus misérable habitant du globe. Là, comme aux tems de la barbarie, les nobles eux-mêmes, ceux que l'on nomme les riches (ricos ombres) éprouvent au sein de la paix, et dans le fond de leurs palais, des besoins, à l'abri desquels se trouvent les simples artisans de nos villes. Le peu de jonissances, qu'ils comaissent, c'est à l'industrie étrangère qu'ils les doivent, et si Europe pouvait devenir semblable à l'Espagne, ce que semblent desirer si vivement les hommes du privilége, ils en seraient

Mais, on dira peut-être, que l'Espagne a eu le tort de croire qu'elle pourrait se passer de tout avec son or et de n'encourager sucune branche d'industrie. Plus d'un décret inutile sorti de l'Ésturial atteste assez que ce ne fut javais la pensée de son gouvernement; examinons néanmoins cette idée neuve, de favoriser quelques arts à l'exclusion des autres. Napoléon, qui aimait à le faire passer pour le chef de la civilisation moderne, avait adopté sons main cette idée étrange; il voulut choisir aussi, et, au lieu d'accepter toute entière cette civilisation dont il se disait le re-Présentant, la favoriser dans quelques-uns de ses produits au dés timent et à l'exclusion des autres ; toutes ses écoles furent créées on réorganisées d'après cette pensée; il vonlait des géomètres, des mécaniciens, des ingénieurs, des littérateurs même, mais pas d'idéologues, l'enseignement des sciences morales fut exclus de ses établissemens : qu'a produit cette exclusion?.....

Les mathématiciens et les hommes de lettres sortis de son école polytechnique. polytechnique, de ses écoles militaires et de ses lycées étaient precisément les hommes qui se montrèrent les plus raisonneurs, et les cadres de son armée se sont trouvés pleins de sous-lientenans idéologues et d'officiers libéraux de tout grade. Non , encore une fois, il n'est pas possible de scinder ainsi la civilisation, elle est une et indivisible ; les anciens qui n'avaient fait que l'entrevoir avaient reconnu cette vérité; les muses sont sœurs, disient-ils, c'est peut-être la plus profonde des allégories qu'ils nous eient transmises.

reduits à être nourris, vêtus et logés comme aux tems des

Il fant donc que les privilégiés se résignent; c'ils ne veulent, à la manière de leurs ancêtres, coucher sur la dure, se nourrir de naimere de leurs ancêtres, coucher sur la dure, se nourrir de pain grossier, s'enfumer dans des chambres sans cheminée, rein grossier, s'enfamer dans des chambres des chamb

(1) Encyclopédie moderne, tome IV au mot Bourse, article de M. Dagès.

doit attester leur prééminence; il faut qu'ils consentent à voir s'élever chaque jour à leurs côtés des familles roturières dont l'éclat récent éclipsera souvent la rouille de leurs vieilles armoiries. Ce n'est pas tout, de même que pour avoir l'argent de la bourse de Paris, les ministres ont dû déroger au point de contracter, d'égal à égal, devant notaires, et en fournissant hypothèques, avec de simples marchands; pour entrer en participation des produits de la civilisation , il faut que les légitimes consentent à faire cause commane avec le monde. Le monde ne vent pas les exclure, il les appelle au contraire, mais aux conditions imposées à tous. Vous occuperez encore les premières places, si vous vous résignez à acquérir les talens et les connaissances nécessaires pour les remplir. Voilà ce que tous les peuples, les uns plutôt, les autres plus tard, diront aux partisans du droit divin. Heureux ceux qui ont le bon esprit de ne pas attendre qu'on le leur dise. Quelle que soit la forme des gonvernemens, sous lesquels ils vivront, républicaine ou monarchique, ceux-là occuperont partout les postes les plus honorables; parce que partout, les peuples distingueront les vertus que re-hausse un nom illustré déjà par d'autres vertus. Cette position est-elle donc si malheureuse, pour exciter cette conjuration universelle que semblent avoir formée les représentans de tous les vieux préjugés contre le monde nouveau? S'ils pouvaient réussir à effectuer une partie de leurs projets hostiles contre l'esprit humain, ils seraient les premiers à se repentir de leurs fantes et à rappeler de tous leurs vœux cette chère civilisation qu'ils s'efforcent de proscrire. Il serait trop tard peut-être ; mais heureusement, pour enx et pour le monde, leurs vucs sont inexécutables et leurs efforts impuissants. La civilisation avance malgré les obstacles qu'on lui oppose, elle grandit en dépit de toutes les peines que se donnent, pour la tenir à leur portée, ceux qui voudraient du moins régler sa marche, faute de pouvoir l'arrêter. Van Hulst

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Ce n'est pas seulement par la précocité du talent musical que se font remarquer les jeunes Schulz. Ils ont, avec la naïveté de leur âge, une vivacité d'esprit très remarquable. On en jugera par le trait suivant : Un jour qu'ils exécutaient un morceau à Tœplitz en présence de la famille

royale de Prusse, le cahier de musique de l'un d'eux tomba. Le ramassant aussitôt, sans le moindre signe d'émotion, il continua à jouer avec le même aplomb Quelqu'un lui témoignant sa surprise de ce qu'en présence du roi ce petit accident ne l'avait nullement intimidé. « Le roi est-il meilleur musicien qu'un autre? répartit sur le champ le jeune Schulz.

On vient de mettre en vente à Paris, le 1er volume d'une nouvelle édition de l'Histoire d'Angleterre, depuis l'invasion de Jules-César jusqu'à la révolution de 1668 par David Hume, et depuis 1668 jusqu'à 1790 par Smolution lett, continuée par Adolphus, et terminée par un précis des événemens qui se sont passés sous le règne de Georges III, jusqu'en 1820, par Alkin et quelques autres historiens anglais; traduite de l'anglais, précédée d'un essai sur la vie et les écrits de David Hume, par M. Campenon, de l'académie française. Cette édition se composera de 21 vol. in-8° y compris la table des

Le libraire Barba vient d'acheter le manuscrit de la tragédie de Jeanne d'Arc, par M. Soumet, pour 6000 francs.

M. le duc d'Orléans, qui saisit toutes les occasions d'encourager l'enseignement mutuel dans ses vastes domaines, vient d'envoyer 400 fr. à la société fondatrice de l'école de Dreux.

Dans les deux années précédentes, S. A. R. avait fait un pareil don à cette école que les progrès de ses élèves et le talent de l'instituteur distinguent particulièrement.

Il paraît que M. de Corbière, qui n'aime pas plus l'enseignement mutuel que la vaccine et l'amélioration des prisons, et qui traiterait volontiers le duc d'Orléans comme le duc de Larochefoucault, si faire se pouvait, n'est pas en parfaite harmonie avec les princes de la famille royale. On se rappele que dernièrement, il fit refuser à M. Appert l'entrée des prisons de Paris, quoiqu'il s'y présentât avec un ordre du dauphin. Nous avons vu depuis que le prince, ainsi que Mademoiselle et le duc de Bordeaux, ont souscrit au Journal des prisons, publié par le même M. Appert! quel camouflet pour le foyer d'éclatante lumière!

Sir Thomas Lawrence et MM. Copley-Fielding et Constable ont reçu du roi de France, le premier, la décoration de la légion d'honneur, les deux autres, des médailles d'or, comme un témoignage de la satisfaction de S. M. pour les ouvrages qu'ils ont exposés dernièrement au musée de Paris. Sir Thomas Lawrence est premier peintre du roi d'Angleterre et M. Constable est l'un des premiers paysagistes de la grande Bretagne et même de l'Europe.

Le succès du Robin des bois (der Freyschutz) s'accroît chaque jour à Bruxelles. Avant-hier la salle du Théâtre Royal était comble. Le fameux, chœur a, comme de coutume, obtenu les honneurs du bis.

Il est fâcheux que nouveaux Tantales nous soyons réduits à rapporter les applaudissemens que cette importante nouveauté excite sur des théttres voi sins. Il est vrai qu'il y a des compensations et que nous avons aujourd'hui la 3º représentation d'Hariadan Barberousse, avec ballet, grand combat au sabre etc. C'est sans doute à la demande du publique en générale. 46.

L'administration de l'Odéon vient de recevoir une traduction de l'Agnèse de Paër. Les gens qui se rappelent la cuiller qui sert à manger, apprendront avec plaisir que M. Castil-Blaze est étranger à cette traduction.

ENIGME.

Je suis petit et grand , je suis un et plusieurs , Heureux et malheureux , triste et rempli de joie ; D'un monstre dévorant je suis toujours la proie, Je nais en un climat et vais mourir ailleurs.

Le mot du dernier logogryphe est Racine, où l'on trouve les mots Anier, An, Caën, Aire, Ane, Raie, Acier, Cire, Ecrin, Arc, Air, Craic, Ancre , Caen , Ain , Crane , acre , Are , Rien.

Erratum. - A la fin de l'article Concert des frères Schulz, inséré dans la feuille d'hier, au lieu de le jeune virtuose, lisez ces jeunes virtuoses.

PROVINCE DE LIÉGE. - Réadjudication de barrières.

Il sera procédé pardevant M. le conseiller d'état, gouverneur de la pro-vince de Liége, en présence de l'ingénieur en chef du waterstaat et du di-, recteur de l'enregistrement, le jeudi 24 de ce mois, à dix heures du ma-tin, à l'hôtel des états, rue Agimont, à Liége, à la réadjudication publique des barrières ci-après; savoir:

1. Barrière de Fond de Gotte, route de 2e. classe, n. 2.
2. Idem de Montegnée, route provinciale de Bierset; cette barrière, con l'on ne perçoit maintenant que la demi taxe dans la direction vers la coix de Pierre sculement, percevra également la demi taxe, mais dans les trois directions vers la Croix de Pierre, vers Bierset et vers Liége.

La réadjudication aura lieu aux enchères et à l'extinction des feux.

L'arrêté désignant l'emplacement des barrières, ainsi que les arrêtés royaux relatifs à leur service et le cahier des charges, sont déposés à l'hôtel des états, aux bureaux de MM. les commissaires de district, de MM. les singénieurs du varerstaat et à tous les bureaux de barrières.

ingénieurs du waterstaat et à tous les bureaux de barrières,

A Liége, le 17 mars 1825.

AVIS.

La députation des états de la province de Liége, ensuite de sa circulaire du 22 janvier dernier, rappelle aux concessionnaires, et exploitant de mines que, conformément au décret du 6 mai 1811, les offres d'abonnement pour la redevance proportionnelle de 1825, doivent être parvenues au greffe des états rue Agimont, à Liége, avant le quinze avril prochain. Ce délai est de rigueur.

Le présent sera inséré dans le mémorial et dans les journaux de la province à trois reprises successives

Par la députation

Le greffier des états de la province de Liége, chevalier de l'ordre du lion Belgique, Brandes.

TEMPERATURE DU 22 MARS.

A 9 h. du mat., 3 d. au-dessus o; à 3 h. ap.-midi, 5 172 d. au-dessus.

PRIX DES GRAINS, à Liège, le 21 mars.

La rasière de froment, prix moyen. . fl. 5 16 c. de seigle, prix moyen . . » 3 19 n

ÉTAT CIVIL DE LIÉGE. - Du 21 mars.

Naissances: 2 garçons, 6 filles.

Décès: 6 garçons, 4 filles, 4 hommes, 2 femmes; savoir: Jean-Noël Bouche, âgé de 67 ans, armurier, faubourg St-Gilles, époux

de Poulette Dheur.
Pierre-Joseph Sarolay, âgé de 62 ans, ménuisier, rue Matrognard, époux de Marie-Elisabeth Fabry.
Pierre-Joseph Paquay, âgé de 28 ans, ouvrier ébéniste, rue sur Meuse,

André Closset, âgé de 23 ans, journalier, domicilié à Herstal, décédé en cette ville, célibataire. Marie-Françoise Bolsée, âgée de 73 ans, cultivatrice, faub. St-Léonard, épouse de Gérard Remouchamps. Jeannette Sauvage, âgée de 25 ans, sans prof., Place-Verte.

THÉATRE DE LIÉGE.

Aujourd'hui jendi, 24 mars, pour la 18e représentation de l'abonnement, et la 2e représentation de M^{III}e Thuillier, secondée par M. Léon, le MARIAGE ENFANTIN, vaudeville en un acte, M^{III}e Thuillier remplira le rôle de Géline et M. Léon celui d'Octave; suivi des Deux Savoyards, opéra conique en un acte. M^{III}e Thuiller remplira le rôle de Joset. Le spectacle compresent par l'us Herrer par Mariage, conéra en un acte. mencera par Une Heure de Mariage, opéra en un acte.

Vendredi 35, pour la 14e et dernière représentation de l'abonnement,

à la demande générale du public , le BARBIER DE SÉVILLE , et ..

Samedi, pour la clôture du théâtre, au bénéfice de Mile Thuillier, la première représentation du Vieux Garçon et la petite Fille, vaudeville nouveau; la Petite Sœur, vaudeville en un acte, et une troisième pièce que l'affiche annoncera.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

(151) TART, rue de l'Epée, a reçu des huîtres angl. très-fraîches.

Chez Parfondry, derrière l'Hôtel-de-Ville, on a reçu des huîtres anglaises très fraîches.

() On demande de bons moul eurs en sable. S'adresser au quai d'Avroy, nº 571.

Rue sur Meuse à l'Eau, nº. 936, chambres gernies à louer, avec pension.

Faillite de Max. J. Vincent.

Les créanciers admis au passif de la faillite de Max. J. Vincent, sont invités à se réunir lundi prochain, 28 mars, à trois heures de relevée, au local des audiences du tribunal de commerce, pour entendre le rapport du syndic provisoire sur la situation de la faillite, donner leur avis sur plusieurs propositions y relatives, et procéder à la nomination d'un syndic définitif.

BELLE VENTE DE MEUBLES D'ACAJOU. ()

Mardi 5 avril 1825, à trois heures de relevée, on vendra chez P. H. J. Duvivier, entrepreneur de ventes, rue Velbruck, à Liége, une quantité de beaux meubles en acajou, consistant en 3 commodes, 2 secrétaires à balustre et autres, une chiffonnière, belle table à thé avec marbre blanc, encoignures, 2 toilettes dites psychés, plusieurs glaces encadrées de différentes dimensions, tables à coulisse, canapés, fauteuils et chaises bourrées, une belle pendule en bronze doré et 3 en albâtre, avec vases et une quantité d'autres objets du même genre, trop longs à détailler.

PS. On peut voir des aujourd'hui, chez ledit Duvivien, un bois de lit en acajou de toute beauté, et l'obtenir à la main.

Belle et solide calèche allemande à vendre. S'adresser n bureau de cette feuille.

A louer une maison de campagne, nº 855, près de la Qu pelle du Paradis, consistant en un salon, pièce à mange cuisine, lavoir, écurie, plusieurs chambres à coucher et jardin. S'adresser rue d'Amay, nº 657.

On offre pour la moitié de l'abonnement, pour le rer ann les journaux de Bruxelles et des Débats. S'adresser chez le моят, place de la Comédie, où se trouve un quartier gani louer, avec ou sans pension.

On demande un domestique muni de bons certificats, s chant bien panser et conduire les chevaux. S'adresser le Balance d'or, rue Chaussée-des-Prés, où l'on dira por

A louer la maison située sur la Batte, cotée nº 1087. S'adres ser au nº 1086, même rue.

(189) A vendre de main a la main, un beau corps de ferm sis près du village de Charneux, d'une contenance d'environ 172 bonniers métriques en prairies de première classe, lib de toutes charges. S'adresser au soussigné, pour plus amois renseignemens.

HALLEUX, notaire, à Battice

A louer présentement un beau quartier de maître compos de deux saloas, cuisine, fournil, chambres, etc., avec villon, bosquet, ruisseau et un jardin d'environ 43 perches, situé joignant la ferme du Petit-Mont, entre Ougrée et S. raing, au voisinage de la Meuse. S'adresser rue du Pont, m. méro 922, à Liége,

La vente des meubles consistant en tables, chaises, gar derobes, commodes, batterie de cuisine, linges, litterie, ba de lit, blutoir et autres ustensiles de ménage et de boulans rie, fixée au dix-sept, à deux heures de relevée,, à la maison n° 269, faubourg St-Gilles, à Liége, est remise au jendi ving. quatre de ce mois, à la même heure. PAQUE, notaire.

(176) A louer pour mai prochain, une jolie maison d'halitation, très-propre au commerce et déjà achalandée, are étables, 27 perches de jardin et verger, et, si on le désire, 57 perches de prairie, le tout contigu, dans un sîte agréable, au hameau de Pair, commune de Clavier, en Condros S adresser pour les conditions, ainsi que chez Me Pirer, avoit rue des Carmes, nº 296, à Liége.

BELLE PROPRIÉTÉ A VENDRE

La propriété appartenant à la fabrique de l'église primire de Saint Martin, située prés de Hocheporte, entre les propriétés de la dame veuve Lacroix et de Mr. Grisard et Pelltier, n'ayant pas été adjugée le 25 février, sera réexposée a vente à la salle du conseil de ladite fabrique, le 24 mars 18ú à deux heures et demie de relevée; premièrement en masse sur la mise à prix de 5,000 florins des Pays-Bas, ensuite n

divers lots sur une mise à prix proportionnée. Les adjudicataires pourront laisser tout le prix sur le lie à rente perpétuelle, au taux de quatre pour cent, ou le renbourser à leur gré, sous les modifications énoncées dans le cahier des charges, dont unecopie se trouve chez Mo Linux, notaire, et une autre sera déposée sur le bien, que les autre teurs pourront voir, en s'y présentant tous les jours à dans du 14, jusques et y inclus le 23, depuis une heure jusqu'asit le dimanche 20 excepté.

Lundi 28 mars courant, à dix heures du matin, Mr. Calon fera exposer en vente publique, en la demeure du notain Lys, à Verviers, au plus offrant et dernier enchérisseur, m maison en très-bon état, avec deux petites maisons y contra guës , grand jardin et toutes dépendances , situées au villes d'Andrimont , près de l'église.

La maison principale est dans le meilleur état, l'intérent est très-bien soigné, et elle est très-agréable pour une ris-

Cette vente présente sûreté et facilité. S'adresser audit " taire, ou au propriétaire, à Verviers, pour plus amples 18 seignemens.

VENTE PAR LICITATION.

Le 14 avril 1825, à deux heures après-midi, devant M. juge de paix du quartier du Sud et de l'Ouest en son bures rue Pied de Bœuf, nº. 693 et par le ministère de M. Lieb notaire, il sera procédé au plus offrant et dernier enchérisses à la vente

1º. D'une maison, sise rue du Pont d'Avroy, portant 2°. D'une autre petite maison, tenant à la précédente por tant le n. 551.

3º. D'une autre vieille maison, située rue des Croisien cotée 208.

4°. D'une autre, située faubourg St. Gilles, n. 367. 5°. D'une autre, y contigue, cotée n. 368.

6°. D'une autre, avec cour, jardin, même situation, co

7º. Et enfin, d'une autre maison, située sur la Fontaint, portant le n. 171 et c'est aux charges et conditions que le peut voir au bureau de M. le juge de paix susdit, en l'élui dudit notaire place St. Pierre dudit notaire place St. Pierre, n. 21, et en celle de l'aron Godin, rue des Carmes, n. 262.